



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2018
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Huitième session

New York, 1^{er}-3 août 2018

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre juridique et principes d'action
concernant, entre autres, les questions
ayant trait aux données qui font autorité**

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, qui sera disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/>). Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport et à donner son avis sur les progrès accomplis par le groupe de travail pour prendre en compte les questions d'ordre juridique et stratégique, notamment celles ayant trait aux données qui font autorité.

Synthèse du rapport

À sa septième session, tenue à New York du 2 au 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté la décision 7/106, dans laquelle il a approuvé la création du groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, son mandat et sa composition initiale. Le Comité a demandé au groupe de travail d'élaborer des mécanismes permettant aux États Membres de renforcer leurs capacités à traiter des aspects juridiques et stratégiques et a pris note des observations faites au cours de la session concernant l'analyse de questions complexes touchant à l'information géospatiale, notamment les définitions applicables aux données ouvertes, aux données personnelles, à la confidentialité des données, à la protection des données, à la concession de licences pour les données ainsi qu'à la sécurité et à l'utilisation abusive des données.

* E/C.20/2018/1.



Dans son rapport, le groupe de travail rend compte des progrès qu'il a accomplis aux fins de la mise en place de ses modalités et de l'élaboration d'un plan de travail pour la période biennale 2018-2019 visant à prendre systématiquement en compte les questions d'ordre juridique et stratégique complexes en matière de gestion de l'information géospatiale. Il y fournit également des informations sur ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment en mettant en place et en transmettant des approches pratiques visant à examiner des questions d'ordre juridique et stratégique ayant un impact sur la disponibilité, l'accessibilité et l'application de l'information géospatiale. Un cas d'utilisation est présenté pour examiner de façon méthodologique certaines des questions d'ordre juridique et stratégique complexes en matière de gestion de l'information géospatiale, notamment celles ayant trait aux données qui font autorité, et pour commencer à les comprendre.
